

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PERNON, LANTZ, MANGEOL, FOERSTER, HENRY, MOMBERT, DUBOIS, PINOT, MARECHAL.

ABSENT EXCUSE : MATHIS

ABSENT NON EXCUSE :

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude Schlosser, secrétaire de séance.

2) **PROGRAMME TRAVAUX EXPLOITATION ONF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2011 :

- Coupes des parcelles n° 3b, 13, 17, 18, 26a et totalité,
- Vente de grumes façonnées et vente de gré à gré de produits sur pied et de houppiers,
- Confie l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à l'ONF entrepreneur,
- Autorise le maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais (façonnage et débardage),
- Fixe le prix de vente du chauffage façonné à 39 € TTC le stère. A l'avenir, le tarif sera fixé au prix de revient.
- Les grumes seront vendues par l'ONF par : - vente avec mise en concurrence
- - vente de gré à gré y compris contrat d'approvisionnement
- (si la vente se fait par contrat d'approvisionnement l'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour frais de vente groupée)
- Décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 10,50 € TTC le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères).

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **FRAIS DEPLACEMENT**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que Mme OBERLE Josiane a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 02.09.2010 mais a manifesté son souhait de poursuivre, bénévolement, les permanences de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais de déplacement (2 allers-retours annuels à Bitche pour renouvellement des livres) de Mme OBERLE Josiane, selon les dispositions en vigueur.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

4) **INSTAURATION TAXE DE SEJOUR**

Le maire rappelle au Conseil Municipal l'instauration, par la CC2S, d'une taxe de séjour sur le territoire des 2 Sarres à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'obligation faite aux logeurs de la percevoir et d'en reverser spontanément le montant auprès du Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte-tenu de l'obligation qui lui est faite, décide la perception de cette taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2011 selon les barèmes définis par la CC2S, et autorise le maire à la reverser au Trésorier.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **PROGRAMME TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02.09.2009 concernant la construction d'une école élémentaire et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 2 150 000,00 € TTC.

Le maire indique que cette enveloppe, déterminée par le CAUE de la Moselle, ne prenait en compte que la partie construction et pas les frais annexes (maîtrise d'œuvre, AMO, voiries, études diverses ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, à hauteur de 2 666 444,80 € HT.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE : 1
-----------	--------------	------------

6) MODIFICATION REGLEMENT GITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les conditions générales de location saisonnière du gîte communal du Moulin comme suit :

« Les personnes souhaitant prolonger leur séjour le dimanche jusqu'à 16 h devront prévenir la gestionnaire avant 10 h. »

« La capacité maximale du gîte étant de 45 personnes, le rajout de tout équipement supplémentaire est interdit. »

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) DEMANDE SUBVENTION CLASSE VERTE

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire d'Abreschviller pour l'organisation d'une classe verte du 28 mars au 1^{er} avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) DEMANDE SUBVENTION CLUB VOSGIEN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du Club Vosgien de Sarrebourg-Abreschviller pour des travaux concernant le kiosque situé à la Roche du Diable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 100 €.

POUR :	ABSTENTION :	CONTRE :
--------	--------------	----------

9) MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VOIRIE

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réfection de voirie chemin des Aubépines, rue des Lilas, rue des Lauriers et Grand-Soldat.

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

10) ACHAT MINI-PELLE

Compte-tenu du montant versé actuellement pour la location d'une mini-pelle (environ 15 000,00 €/an), le maire présente au Conseil Municipal le devis pour l'achat d'une mini-pelle d'occasion de l'entreprise PL Terrassement de Heining les Bouzonville, d'un montant de 27 000,00 € H.T., soit 32 292,00 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à passer commande de cette mini-pelle à l'entreprise PL Terrassement pour un montant de 27 000,00 € H.T., soit 32 292,00 € T.T.C..

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) DECISIONS MODIFICATIVES CREDIT

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

	<i>Dépenses</i>
C/21571 Matériel roulant	+ 39 000,00 €
C/2315 Installations, matériel outillage	- 39 000,00 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

12) RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2011

Le maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Abreschviller du 20 janvier 2011 au 19 février 2011.

Le ban communal est divisé en 3 districts identiques à 2006. Une dotation de 3 103,00 € est accordée à la commune pour rémunération du personnel nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Créé 3 postes d'agents recenseurs et 1 poste de coordonnateur (intermédiaire entre INSEE et agents recenseurs)
- Fixe la rémunération comme suit :
 - coordonnateur : 150 €
 - agents recenseurs : 50,00 € pour 2 formations à Sarrebourg
 - : 16 € pour les déplacements
 - : 50 € pour les déplacements de l'agent chargé des annexes
 - : 0,60 €/feuille de logement
 - : 1,00 €/bulletin individuel.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

13) ECLAIRAGE FACADE EGLISE ET CLAVAIRE

Le maire présente au Conseil Municipal le devis concernant l'achat et la pose de projecteurs de sol pour la mise en lumière d'une partie de l'église et du calvaire, d'un montant de 4 976,81 € H.T., soit 5 952,26 € T.T.C..
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à passer commande sur les bases du devis précité à l'entreprise LAPLACE Electricité.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

14) DIVERS :

Le maire informe le conseil sur les points suivants :

- L'opération brioche de l'amitié a rapporté 900,65 € et remercie les associations participantes et la population qui a réservé un accueil favorable à cette action.
- L'ARS vient de classer le plan d'eau d'Abreschviller en catégorie A (meilleure note) au niveau de la qualité de l'eau de baignade.
- Le Dr Jacques Henry, suite à la réunion sur l'inventaire du patrimoine diligenté par la CC2S, souhaite que les abords des calvaires et autres éléments patrimoniaux soient entretenus à l'occasion de manifestation ponctuelles par des bénévoles.